

ARCHIVES « MARIUS AUTRAN »

Inauguration le 9 septembre 2009

Discours de M. Marc Vuillemot

Maire de La Seyne-sur-Mer

Je vous remercie d'être de nouveau réunis devant ce bâtiment des archives municipales. Je dis de nouveau parce que l'inauguration de ce lieu fut réalisée par mon prédécesseur Arthur Paecht. Aujourd'hui notre présence est justifiée par notre volonté de donner à ces Archives le nom du regretté Marius Autran, personnalité connue des Seynois et très attachée à cette ville. Mais cela nous le verrons plus loin.

Pour moi, pour la municipalité, c'est l'occasion de réfléchir à la problématique de la conservation des archives d'une ville.

Organiser la conservation des archives, se donner les moyens de collecter, de conserver et de communiquer les documents, les registres, les actes que produit une administration est une obligation. En effet, la loi exige de conserver "*l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par un service ou un organisme public dans l'exercice de son activité*".

Elle précise en outre que la "*conservation de ces documents est organisée dans l'intérêt public tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits que pour la documentation historique de la recherche*".

Et, puisque on évoquera avec Marius Autran, l'Histoire, grande et petite, permettez que je fasse moi-même un petit détour historique :

Toutes les sociétés de l'Antiquité conservèrent leurs « archives » avec plus ou moins de succès ! On se souvient des incendies de la bibliothèque d'Alexandrie, du temple de Jérusalem où était conservée la mémoire du monde antique pour l'une, du peuple juif pour l'autre.

En France on commence à s'en préoccuper au IXème siècle (on conserva alors, les originaux des décisions prises par Charlemagne). Philippe-Auguste fait protéger et conserver les chartes écrites sous son règne, ce qui deviendra le « Trésor des chartes », mais c'est surtout sous Louis XIV avec l'indispensable Colbert que la collecte et le classement des archives deviennent systématiques.

Les Archives Nationales, créées en 1794, conservent, et communiquent, les documents des services de l'Etat. Les archives départementales (1797) ceux du département et les archives communales ceux des services municipaux.

Mais tous les dossiers des services ne sont pas conservés : heureusement !!!! Des règles précisent aux archivistes ce qui doit être éliminé et ce qui doit être conservé, comme, par exemple, les registres d'état-civil.

La seconde raison d'être des archives, au-delà de la preuve, est qu'elles sont aussi « l'histoire en train de s'écrire »... Les travaux des historiens commencent dans les cartons d'archives

dûment classés et repérables.

Les archives sont donc publiques et communicables, selon des règles ou des délais (75 ans par exemple pour les registres d'état-civil).

A la Seyne, nous disposons des archives dites historiques (celles d'avant 1940). Dans celles-ci les registres d'état-civil remontent à 1650 à peu près, mais ne sont pas en très bon état, nous devons de les restaurer pour les conserver, la numérisation est un bon outil. Cela coûte cher, mais c'est un devoir. Il y a aussi les registres de délibérations depuis 1793 et d'autres documents ayant échappé aux bombardements, aux déménagements successifs. Par exemple, il y a des registres du Piquet : un vieil impôt que l'on venait payer au lieu dit du Piquet, aux abords de la place Martel Esprit.

Les particuliers sont surtout intéressés par les actes d'état-civil et les recherches généalogiques. Ces actes ont été numérisés par les Archives départementales du Var et nous allons mettre un lien, avec leur accord, pour qu'ils soient visibles à partir du site internet de la ville.

Les Archives municipales n'ont pas vocation à conserver les archives privées, mais nous avons pensé faire une exception à La Seyne concernant ce qui peut se rapporter aux Chantiers...dans la perspective de création d'un lieu dédié à la mémoire de la construction navale et de ses travailleurs qui ont fait l'identité de cette ville pendant si longtemps. C'est donc un appel aux citoyens, détenteurs d'archives sur les chantiers, à les prêter, le temps de les photographier ou de les numériser que je lance ici.

Il reste beaucoup à faire. Les archives demandent beaucoup de place, beaucoup de rayonnages... Il faudrait une salle de lecture accessible aux handicapés et plus grande, par exemple, des possibilités de communication plus larges grâce aux nouvelles technologies, un service éducatif. Nous y pensons... Il y a tant à faire !

En outre, la révolution numérique fait entrer la mémoire de plain-pied dans une nouvelle économie de l'information.

Hier, la mémoire, individuelle ou collective, était un objet culturel et savant, elle était rare et donc précieuse. Aujourd'hui, avec la banalisation des photos, des films, elle est dans tous les foyers, abondante.

L'enjeu fondamental est de trier, d'organiser et de communiquer, pour rendre accessible les documents intéressants au plus grand nombre.

Chacun est devenu producteur de sa propre mémoire. Avec les souvenirs, elle a pris rang au côté de l'histoire. Désormais, chaque minorité revendique son interprétation, son identité propre. Il y a des guerres de la mémoire. Le document original, authentique prend une importance capitale.

Vous comprenez que ces problèmes d'archives et de mémoires sont cruciaux. Le but est de combattre l'amnésie et la déculturation collective. L'avenir et le savoir sont fondés sur des constructions critiques à partir d'une transmission organisée du passé qui révèle la vérité, c'est le fondement même de notre liberté démocratique.

C'est toute la leçon que, sans le savoir, ni l'avoir recherché, nous donnent la vie et le travail exemplaires de Marius Autran.

Depuis longtemps, Marius AUTRAN a conquis une grande notoriété à La Seyne, sa ville, où il naquit le 2 décembre 1910. Issu d'une famille de forgerons, du côté paternel, il se plaît à

conter comment ses ancêtres de Barjols émigrèrent vers le bord de la mer vers la fin du XIXème siècle et se lièrent avec les plus anciennes familles six-fournaises et seynoises : les Aubert, les Mabily, les Hermitte.

Il est décédé à La Seyne, le 20 janvier 2007 à l'âge de 96 ans.

Marius AUTRAN fit ses études primaires à l'école Martini de 1920 à 1928, y prépara sa carrière d'enseignant. Puis l'élève maître devint successivement : Instituteur, Directeur d'École, Professeur de C.E.G. À la Seyne, il enseigna pendant presque trente ans à l'École Martini, au Lycée Beaussier, au collège Curie où il prit sa retraite en 1966.

Lorsque survint la guerre, il part au combat comme lieutenant d'infanterie sur les fronts des Alpes et de Lorraine. Sa participation aux batailles sur la Somme, l'Oise, la Marne, la Loire et sa conduite lui ont valu de nombreuses distinctions.

Fait prisonnier dans les marais de la Sologne, interné à Pithiviers, il échappera aux Allemands trois semaines plus tard après une évasion sensationnelle et miraculeuse. Son fils, Jean-Claude, a raconté cela formidablement lors d'une conférence qui rendait hommage à ce père aimé.

Rentré à La Seyne après de multiples tribulations, il reprend son activité d'enseignant, et entre en Résistance. En Mars 1942, la police viendra l'arrêter dans sa classe. Libéré des cachots de la prison maritime, il reprend courageusement le combat clandestin jusqu'à la fin de la guerre.

Membre du Front National de la Résistance, du Comité de Libération en 1944, il sera de ceux qui, dans l'après-guerre, relèveront au plein sens du terme, les ruines de notre commune sinistrée à 65 %.

Parallèlement à sa vie professionnelle, il commence alors une carrière administrative à titre bénévole. Elu au Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles en 1945, il siègera sans discontinuer, d'abord comme conseiller puis comme adjoint au maire, au Conseil municipal de 1950 à 1977, sous les mandats de Toussaint MERLE et de Philippe GIOVANNINI. Il sera également Conseiller régional.

La destruction en décembre 1976 de l'école Martini le bouleverse, « *Je suis de ceux qui n'oublie pas* ». Ce sera le départ de son nouveau défi, raconter son école puis La Seyne moderne, là où s'était arrêté Louis Baudoin. Il s'engage alors, avec une grande lucidité, « *Je sais bien que le temps est un grand maître et qu'il efface peu à peu les êtres et les choses* », dans la relation de souvenirs qui deviendront une source historique de premier plan à ceux qui veulent connaître La Seyne.

Avec l'aide du Groupe de Recherche-Action sur l'Identité Culturelle des Habitants de La Seyne-sur-mer (le G.R.A.I.C.H., une association régie par la loi de 1901) il écrit *L'histoire de l'Ecole Martini, 150 ans d'art musical* et le succès aidant, à compte d'auteur, les 8 volumes de « *Images de la vie seynoïse d'antan* » dont Jean-Claude réédite les premiers volumes avec le soutien de la ville, puisque le premier tome sera offert aux nouveaux mariés sur la commune.

Dans ses "Récits, portraits et souvenirs", ses études sur des sujets en apparence mineurs, sur les mentalités ont pris valeur de témoignages et deviennent documents chargés de sens, utiles, indispensables même, à la véritable analyse historique.

Marius AUTRAN avait la modestie de dire que son ambition se bornait à faire plaisir à ses amis, à ses concitoyens, à les aider à mieux comprendre la réalité d'aujourd'hui dans la ville où ils ont choisi de vivre. Nous lui sommes reconnaissants d'avoir montré le vrai sens de la vertu civique en se livrant à des analyses lucides où percent toujours le souci de l'Education et la recherche de la vérité qui ont été le moteur de sa vie.

Avec le préambule que j'ai développé sur la nécessité des archives dans la construction d'une identité citoyenne et ce souci d'éducation et de vérité qui animait Marius, vous comprenez notre volonté de nommer ce lieu Archives municipales Marius Autran.